

# LA LETTRE DE L'ÉPARGNE SALARIALE

Donner l'information que nous devons aux salariés sur nos revendications et notre action en faveur de leur épargne, c'est l'objet de cette publication trimestrielle. Cette Lettre traite des sujets d'actualités, des négociations, ... concernant l'Épargne Salariale.

## Au sommaire de cette lettre:

1. Evolution de l'avantage téléphonique.
2. Distributions d'actions au personnel ...
3. Gouvernance des Fonds PEG-PERCO
4. Fonds Orange Action : le bilan 2014.
5. Politique du dividende.
6. Monétisation du CET.

## Evolution de l'avantage téléphonique ...

### A votre bon choix ?

L'entreprise a convoqué l'ensemble des syndicats pour les informer de son projet d'évolution de l'avantage téléphonique devenu obsolète au regard des nouveaux usages.

En effet, moins de 50% des taxes de base sont consommées alors que cet avantage est soumis à impôts.

**La CFDT revendique un droit à tirage sur les forfaits existants ou à venir.**

La Direction propose un autre système.

Les principes de l'évolution envisagée :  
Pour Orange, elle se limiterait aux univers du fixe et de l'internet et le basculement sur les nouvelles offres se ferait sur la base du libre choix du personnel. Le retour en arrière sera aussi possible.

Les offres OPEN sont exclues de cet avantage. Bonjour les ambassadeurs !?

**Pour la CFDT, c'est regrettable** d'autant plus que 36% de nos clients ont déjà souscrit à cette offre.

Le salarié qui opte pour l'une des nouvelles offres obtiendrait une remise de 60% sur le prix grand public.

De ce fait, chaque salarié, en fonction de ses usages et/ou de sa consommation, devra faire ses comptes. Le personnel a la possibilité de revenir en arrière si l'offre ne lui convient plus.

A noter que la remise de 60% sera soumise à déclaration (*avantage en nature*) dès le premier euro.

Le personnel, **optant pour le maintien** de leur avantage téléphonique **existant**, **perdra** la possibilité de payer de la VOD et/ou des bouquets TV avec le forfait LSF dès juillet, suite à la migration du SI sur une nouvelle plateforme (*changement du système de facturation*).

**La CFDT a exigé qu'aucun salarié ne soit perdant avec le nouveau système.**

Après 2 réunions sur le sujet, **la Direction déclare suspendre sa décision et ré-étudier la question.**

Les retraités conservent la gratuité de l'abonnement. Ils peuvent bénéficier d'une remise de 10% sur les offres s'ils sont adhérents d'une association de retraités.



Retrouvez cette lettre et nos informations CFDT sur [Intr@noo](mailto:Intr@noo) / [Espace syndicats](#)

Et sur Internet:

<http://cfdt-ftorange.fr>

<http://www.facebook.com/dsccfdt.orange>

[http://twitter.com/CFDT\\_FTOrange](http://twitter.com/CFDT_FTOrange)



Avec notre Webzine, retrouvez le point de vue CFDT sur l'actualité d'Orange  
Inscrivez-vous ! [contact@cfdt-orange.fr](mailto:contact@cfdt-orange.fr)

## Distribution d'actions «Orange» au personnel ...

### Mais pas à titre gratuit !!!!

L'engagement de la Direction d'offrir au personnel des actions gratuites, si les objectifs financiers de conquête 2015 étaient atteints, est sensiblement revu ..., revu mais à la baisse !

Le cash-flow dégagé se limite à 24 milliards d'euros sur l'objectif fixé à 27 Mds €. Comme annoncé par M. RICHARD, une Offre Réservée au Personnel (ORP) du type d'Orange succès sera présentée aux salariés courant mars 2014.

L'offre (sous réserve de l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers et du Conseil d'Administration) :



- 17 millions d'actions (0,65% du capital) seront vendues dans le cadre du PEG (bénéficiaires : salariés du Groupe et retraités ayant gardé des avoirs dans le celui-ci).
- Plusieurs tranches dégressives seront mises en place avec un abondement (en actions gratuites) privilégiant les premiers euros investis (calqué sur les principes de l'abondement PERCO) ;
- Une décote de 20% du prix de l'action ;
- Il y aura des facilités de paiement sur un an ;
- Deux formules de souscription : une classique et une garantie sous conditions (possibilité de panachage) ;
- 5 ans d'indisponibilité sauf pour les cas de débloquages anticipés.

Courant mai, les salariés réserveront le nombre d'actions sans en connaître le prix d'achat. En juin, une fois le prix fixé, soit le salarié valide son choix, soit il se rétracte. Une communication en amont du choix des salariés sera faite au plus tard fin avril ... à suivre donc.

### Gouvernance de ce fonds:

Prenant prétexte d'une directive européenne (non encore traduite en droit français), le conseil de surveillance de ce nouveau fonds serait élu suivant de nouvelles modalités. La CFE/CGC sollicite la Direction pour que la moitié des représentants des salariés actionnaires soit désignée suite à un vote des porteurs de parts. Il faut savoir que 16% du personnel détient 60% des parts du fonds Orange actions ... !

**La CFDT s'inquiète de cette évolution. En effet, le poids d'un vote dépendrait du nombre d'actions détenues. Inacceptable pour la CFDT !**

### Gouvernance des Fonds PEG-PERCO

**La CFDT est très attachée à la démocratie sociale et au vote républicain (un homme / une voix).**

De nombreuses élections déterminent déjà la représentativité (DP/CE, Conseil d'Administration, CAP/CCP). Comment accepter qu'avec ce nouveau mode d'élection, une minorité de salariés puisse décider pour la majorité ???

**La CFDT est favorable à des évolutions ... mais certainement pas celle-là.** Pour la CFDT, les organisations syndicales sont totalement légitimes pour représenter les salariés actionnaires dans les différents fonds du Plan d'Épargne Groupe. Cette légitimité

s'appuie légalement sur les résultats de l'élection CE (1er tour) au niveau du Groupe. Aussi, nous demandons que les désignations des représentants au sein des Conseils de Surveillance se fassent au prorata de la représentativité et que ceux-ci soient significativement majoritaires par rapport aux membres de la Direction.

Dans ce cadre, le nombre de représentants de la Direction doit être calculé suivant le niveau de l'abondement qu'elle consent à donner aux salariés qui investissent dans le fonds « Orange actions » sans pouvoir dépasser les 40%.

**La position  
de la CFDT**

## Fonds Orange Action Le bilan 2013



L'encours total du fonds s'élève à 968 millions d'euros (*dont 739 en disponible et 229 en indisponible*) soit 4,15% du capital (*4,63 avec les actions au nominatif*). Le porteur type est âgé de 51 ans détenant un portefeuille de 10 000 € environ.

### Répartition de l'encours par type de porteurs

Type de porteurs	En cours en millions d'€*	Nombre de parts (en millions de parts)
SALARIES	632 M/€ pour 68 000 porteurs	71,5
RETRAITES	261 M/€ pour 30 200 porteurs	29,5
ANCIENS SALARIES	75 M/€ pour 22 000 porteurs	8,5

\* Valeur de l'action au 31/12/2013 : 8,85€

### Répartition par tranche en montant d'encours (*tous types de porteurs*) :

- 10 % de porteurs détiennent 28 % de l'encours
- 4 % de porteurs détiennent 19 % de l'encours
- 2 % de porteurs détiennent 13 % de l'encours

**= 16% de porteurs détiennent 60 % de l'encours**

### Commentaires :

La part de capital détenu par les actionnaires salariés s'érode légèrement malgré un léger rebond en 2013. L'ORP (*Offre Réservée au Personnel*) devrait faire remonter le pourcentage.

Les trois quart de l'encours sont disponibles sans pour autant constater une vente massive des actions. On peut supposer que la majorité des porteurs attendent des jours meilleurs pour vendre une partie de leur capital d'autant que la valeur de l'action a progressé de 20% environ en 2013. Cette « embellie » sera-t-elle durable ?

### Politique du dividende

#### Au regard des résultats !

**Le montant du dividende doit évoluer en fonction des résultats financiers de l'entreprise et de ses priorités.**

Chacun sait que les résultats 2013, même s'ils seront certainement en ligne avec les prévisions, connaîtront une nouvelle baisse (*du niveau de celle de 2012 ?!*) et ce après deux années déjà difficiles.

**Dans ce contexte, la question du dividende est de nouveau posée !**

Comme chaque année, celui-ci va être discuté lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires fin mai.

Après une première baisse intervenue en 2011, **la CFDT demande que le niveau du dividende soit revu au regard des résultats financiers.** En effet, la politique tout azimut des économies de fonctionnement a ses limites, et la politique des investissements ne doit pas être à la solde du cashflow.

Pour la CFDT, **l'investissement et l'emploi** doivent rester les priorités absolues (*gage de pérennité*) de l'entreprise afin de lui donner les moyens de son développement.



## Monétisation du CET : La CFDT persiste et signe !

La CFDT relance la Direction pour ouvrir une négociation permettant -aux salariés qui le désirent- de monétiser quelques jours du CET vers le PERCO.

L'entreprise doit maintenant cesser de faire l'autruche et engager le plus rapidement possible une négociation sur le sujet.  
La CFDT commence à perdre patience

...

Paris, le 14 janvier 2014

**Cfdt:**  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

**Orange**  
Monsieur Bruno Mettling  
DRH Groupe  
Tour Olivier de Serres  
75015 Paris  
s/c  
M. Alain Gueguen  
Directeur de la Rétribution Monde

**Réf. :** Liaison/DP/01/2014  
**Objet :** monétisation du CET

Monsieur le Directeur,

Lors de la négociation 2013 relative au niveau d'abondement du PERCO, la Direction d'Orange s'engageait à ouvrir courant du second semestre une négociation sur les modalités d'introduction de jours de CET dans le cadre du PERCO.

Nous sommes à ce jour sans nouvelles de votre engagement alors que nous avons relancé à plusieurs reprises la Direction de la rétribution ; l'échéance de la négociation 2014 se rapproche et ce silence nous préoccupe car cette demande correspond d'une part à une attente forte des salariés et d'autre part à un engagement verbal de vos services.

La CFDT vous remercie de bien vouloir clarifier cette situation car cette demande formulée par nous mais également par d'autres organisations syndicales s'inscrit dans une évolution légitime du PERCO et prévue par le législateur. Comme vous le savez, de grandes entreprises ont déjà intégré cette possibilité et dernièrement à LA POSTE par un accord collectif.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez M. le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CFDT-Orange  
Pierre Dubois.



F3C CFDT 47-49 avenue Simon Bolivar 75950 PARIS Cedex 19  
Tél. : +33(0)1 56 41 54 00 - fax : +33(0)1 56 41 54 00 - email : [cfcdt@orange.fr](mailto:cfcdt@orange.fr)

La CFDT s'engage et ne lâche rien pour la rémunération et le pouvoir d'achat de tous les salarié(e)s du Groupe Orange !



Fédération CFDT Communication, Conseil, Culture  
47-49, avenue Simon Bolivar – 75950 Paris Cedex 19